

Rentrée 2012: les cantons romands se lancent dans une politique de lutte contre le plagiat

Les écoles du post-obligatoire s'unissent pour le même but: prévenir le plagiat dans leurs établissements, soucieux de garantir la qualité de leur enseignement et de valoriser le travail personnel des élèves.

Après les universités de Genève, Neuchâtel et Fribourg, ainsi que le DIP de Genève, ce sont les établissements du post-obligatoire qui s'équipent d'une solution anti-plagiat capable de freiner le phénomène du copier-coller.

Les cantons romands ont lancé un projet de prévention du plagiat au niveau de l'enseignement post-obligatoire : aujourd'hui plus de 4 établissements dans le canton du Tessin, 12 dans le canton de Vaud, 10 dans le canton de Genève et 3 dans le canton de Neuchâtel se sont équipés de la solution Compilatio.net.

M. Pierre Battisti, un des initiateurs du projet au sein du Canton de Vaud, et M. Michel Tatti, directeur du CPNV, responsable du réseau latin des centres de formation professionnelle nous font part de leur retour d'expérience. Le but de ce questionnaire étant de mettre en valeur leurs actions pour le regroupement et de communiquer avec les écoles qui voudraient s'y inscrire.

Bonjour M. Battisti,

Vous êtes un des initiateurs du projet anti-plagiat au sein du canton de Vaud, et vous avez activement participé avec M. Tatti à sa mise en place. Aujourd'hui, plus de 12 établissements du canton de Vaud participent activement à cette politique de lutte contre le plagiat.

A quel moment avez-vous pris conscience du phénomène du copier-coller chez les étudiants ?

La demande initiale a été opérée par certains établissements qui ont été confrontés au plagiat. Ce fut le cas de l'ESSanté qui a été la 1ère école à vouloir mettre en place une solution anti-plagiat. Quelques écoles « expérimentaient » d'autres solutions en vue d'une prochaine intégration. Ces recours au « copier-coller » ont été débattus au sein des conférences des directeurs. Cette demande a été reprise par M. Tatti, directeur du CPNV, qui nous a contactés en décembre 2010 pour trouver une solution qui conviendrait à l'ensemble des écoles professionnelles.

Comment a été mis en place votre groupe de projet anti-plagiat ?

Dès que nous avons réceptionné la demande, j'ai proposé à M. Tatti que ce projet soit plus large et que nous intégrions les gymnases. Le projet passe en mode cantonal afin qu'une solution soit valable pour l'ensemble des écoles, tant pédagogiquement que techniquement parlant et il a ainsi été plus facile à négocier auprès de la direction générale qui a approuvé la démarche.

Le contexte et l'objectif étant posés, une étude a été menée au sein des écoles pour évaluer plusieurs produits, et notamment Compilatio et Copy Stop. M. Tatti a proposé pour sa part d'élargir le groupe de travail à d'autres institutions dites « latines » regroupant les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Jura, Berne (francophone), Valais, Tessin.

Comment avez-vous fédéré vos collègues et autres établissements autour de ce projet ?

Ce fut un rôle crucial pour M. Tatti que de fédérer l'ensemble de ses collègues ! Un rôle qu'il a parfaitement joué, tant auprès du corps enseignant que des directions des autres institutions et écoles.

Pour ma part je me devais de convaincre la direction générale de l'intérêt d'un tel outil et donc de l'ampleur du projet.

En définitive, tous étaient d'accord de l'intérêt de disposer d'un programme de détection du plagiat à la fois comme instrument de formation, de sensibilisation et de prévention auprès des élèves et comme outil de travail qui permet une économie de temps importante avec une fiabilité accrue des informations obtenues en matière de plagiat.

Quel but avait ce groupe de projet ?

Le principal objectif de ce groupe de travail était d'évaluer les solutions retenues, Compilatio et Copy Stop selon les critères suivants :

- Taux de plagiat identifié
- Taux de plagiat identifié avec 2 documents identiques
- Exhaustivité et pertinence des sources trouvées par le programme de détection de plagiat
- Exploitation, distinction des URL et citations mentionnées dans le texte déposé pour détection
- Repérage des contaminations volontaires du texte plagié: synonymes, fautes d'orthographe, etc.
- Qualité de l'analyse
- Richesse et clarté de l'information restituée à l'enseignant
- Richesse et pertinence des fonctionnalités du programme
- Capacité à traiter différents formats de documents
- Convivialité d'utilisation
- Rapidité de traitement, délai de réponse du programme
- Rapport temps investi / résultats obtenus

L'échelle d'appréciation était constituée de 4 niveaux : pas satisfaisant, satisfaisant, bon, très bon.

Ceci a donné lieu à un rapport structuré, objectif et détaillé.

A quel moment la décision de tester un logiciel anti-plagiat a-t-elle été prise ?

Dès l'instant que nous savions que sur le marché il existait peu de logiciels qui puissent correspondre à nos critères et surtout qu'il manquait de comparatifs pertinents à ce sujet.

Compilatio était connu car déjà utilisé au sein d'autres institutions romandes et Copy Stop est très bien implanté dans la partie alémanique de la Suisse.

Par ailleurs, nous devons vérifier que les solutions soient conformes à l'article 6 de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD).

Pourquoi avoir choisi Compilatio.net ?

Les résultats des tests entre les 2 solutions étaient assez proches et difficile de les départager sur les critères des tests. Néanmoins, de par notre approche cantonale, le critère « prix » allait jouer en faveur de Compilatio qui a su faire des efforts importants notamment sur le tarif volume. Par ailleurs, Compilatio proposait le français alors que Copy Stop ne proposait pas encore une version française.

Communiqué de presse

Mardi 25 septembre 2012

Pour diffusion immédiate



Quelles sont les difficultés de mise en place que vous avez rencontrées ?

Ici, on parle de difficultés techniques. Sur d'autres aspects comme une réticence au changement par ex, M. Tatti pourra apporter une réponse.

Pour une intégration dans les systèmes d'information des écoles, 2 possibilités s'offraient à nous :

- Le mode « gestion des utilisateurs » où on importe les données utilisateurs directement dans la base Compilatio.
- Le mode « intégration LDAP » où Compilatio est en interface avec les annuaires des écoles.

Les difficultés techniques se sont concentrées sur le 2ème mode puisque l'interface annuaire pouvait différer d'une école à l'autre. Néanmoins, Compilatio avec son équipe technique a su rapidement réagir et à ce jour, nous comptons autant d'écoles en mode intégré qu'en mode gestion.

Cette politique de prévention du plagiat est-elle régie au niveau de l'établissement seul, au niveau des cantons, au niveau fédéral...?

Pour notre projet, la politique de prévention du plagiat a été régie au niveau cantonal voire inter-cantonal. C'est un exemple à suivre et à nous de démontrer que cette expérience est une réussite et apporte une plus-value tant pour les directions d'écoles que pour les enseignants et les élèves.

D'autres cantons nous ont déjà sollicités pour obtenir des informations sur le projet et la solution mise en œuvre.

Quel est le degré d'adhésion des directeurs d'établissement ? Des enseignants ? Des élèves ?

L'ensemble des directeurs et des enseignants étaient favorables à une telle solution et quand bien même quelques réticences ont pu être notées, le projet a été bien perçu et a même convaincu et séduit d'autres personnes / institutions qui voulaient d'abord voir avant d'agir.

Par ailleurs, les enseignants des écoles professionnelles ont été formés, formation donnée par Compilatio et le retour a été plus que positif. A ce jour, la solution est en production dans les établissements. Nous attendons néanmoins qu'une année complète soit réalisée pour obtenir un feedback plus objectif.

Bonjour M. Tatti,

Vous êtes directeur d'établissement et responsable du réseau latin des centres de formation professionnelle. Vous avez été sollicité par M. Battisti pour le projet d'une politique globale de prévention du plagiat au niveau des cantons romands, au niveau de l'enseignement post-obligatoire. Aujourd'hui plus de 4 établissements dans le canton du Tessin, 12 dans le canton de Vaud, une dizaine dans le canton de Genève et 3 dans le canton de Neuchâtel participent activement à cette politique de lutte contre le plagiat.

Comment a été mis en place votre groupe de projet anti-plagiat ?

Confronté à la gestion de situations de plagiat au sein de l'établissement que je dirige, je me suis assez rapidement rendu compte d'un manque de ressources à la fois pour initier les étudiants à la notion de plagiat que pour le détecter dans les travaux personnels. Le comité du réseau latin des directeurs des écoles professionnelles a décidé de collaborer sur ce thème en effectuant une étude sur les outils à disposition sur le marché.

Comment avez-vous fédéré vos collègues, autres établissements et cantons autour de ce projet ?

L'implication des directions des établissements s'est faite assez naturellement dans la mesure où le réseau latin a pour objectif de fédérer les collègues. Nous avons diffusé des informations, proposé de tester les programmes, rendu compte des résultats et communiqué lors des manifestations organisées durant l'année.

Communiqué de presse

Mardi 25 septembre 2012

Pour diffusion immédiate



Quel but avait ce groupe de projet ?

Il s'agissait de poursuivre les recherches effectuées il y a quelques années dans le canton de Genève, recherches qui avaient mis en évidence que Compilatio.net et Copy-Stop étaient les outils les plus performants sur le marché des logiciels consacrés aux questions de plagiat pour les écoles. Nous avons donc fait tester ces 2 programmes dans différentes écoles et soumis les enseignants à un questionnaire pour émettre une recommandation aux écoles professionnelles de Suisse romande.

Une des intentions des directeurs des écoles professionnelles devait aussi permettre d'effectuer des vérifications de plagiat sur des travaux d'étudiants déjà enregistrés dans une base de données, travaux que l'on ne peut pas vérifier sur l'internet. Il était donc important pour nous de travailler avec un nombre limité de fournisseurs et si possible un seul.

Pourquoi avoir choisi la solution de détection du plagiat Compilatio.net ?

En raison des résultats des tests qui ont donné un léger avantage à Compilatio.net ; le comité du réseau avait laissé le choix aux directions qui se sont majoritairement orientées vers Compilatio.net. Les atouts étaient économiques mais aussi francophone et en lien avec la qualité du suivi des demandes formulées (un très bon service à la clientèle)

Quelles ont été les difficultés de mise en place que vous avez rencontrées?

Les questions techniques étaient un peu complexes mais la mise en relation des techniciens et responsables informatiques des écoles avec les collaborateurs de Compilatio, l'implication de M. Battisti pour la coordination cantonale ont grandement facilité la résolution des problèmes rencontrés. Au plan de l'engagement des enseignants, on peut affirmer que ceux qui ont découvert compilatio.net se l'approprient avec satisfaction et que les résistances à contrôler le plagiat ne relève pas du choix de l'application informatique mais plutôt de valeurs pédagogiques orientées vers un suivi personnalisé des étudiants. En première année d'utilisation de cet outil, nous découvrirons certainement encore quelques difficultés à surmonter.

Cette politique de prévention du plagiat est-elle régie au niveau de l'établissement seul, au niveau des cantons, au niveau fédéral...?

Le plagiat proprement dit est réglé au niveau des lois fédérales. La généralisation d'une politique de prévention est une initiative des directeurs des écoles professionnelles dans le cadre du réseau latin. Cette initiative est soutenue par les cantons dont quelques-uns ont initié le développement de la prévention du plagiat, comme Genève qui dispose d'experts reconnus dans ce domaine au sein de son Université. Nous avons bénéficié des travaux genevois et de leurs expériences pour développer notre projet.

Quel est le degré d'adhésion de chacun des cantons à cette politique ? (Les besoins entre cantons sont-ils les mêmes ?)

Pour les cantons francophones, la participation au projet de prévention du plagiat et l'utilisation de Compilatio.net à cet effet semble acquise et devrait s'intensifier ces prochaines années. Les cantons bilingues sont confrontés à un choix différencié puisque l'application Copy-Stop est celle qui est le mieux implanté en Suisse alémanique.

Comme directeur de centre de formation, je considère de ma responsabilité de mettre à disposition des équipes enseignantes les outils nécessaires à leur activité professionnelle. Les lois cantonales précisent parfois les sanctions à appliquer en matière de plagiat, c'est alors aux directeurs des écoles d'assurer la qualité des informations nécessaires à l'application des mesures de sanctions. Compilatio.net nous donne cette qualité d'informations.

Quel est le degré d'adhésion des directeurs d'établissement ? Des enseignants ? Des élèves ?

Pour l'heure, il n'est possible de mesurer que le seul degré d'adhésion des directeurs à travers leur engagement à fournir l'application à leur corps enseignant. Le nombre d'établissements participant au projet donne une idée du taux d'adhésion.

Pour ce qui concerne les enseignants et les étudiants, il nous faudra laisser passer l'année scolaire qui démarre ces jours afin de prendre la mesure de l'utilisation de Compilatio.net et en déduire un taux d'adhésion.

Yverdon-les-Bains, le 29 août 2012 /MTA

compilatio.net

276 rue du Mont-Blanc

Zac D'Orsan

74540 Saint-Félix

Contact : Anne Hamel, marketing & communication

Tel : +33(0)4 50 69 42 75

Fax : +33(0)4 57 41 01 29

Email : anne@compilatio.net

Web : www.compilatio.net

Si vous désirez de plus amples information sur ce nouveau service, ou organiser une interview de M. Frédéric Agnès, merci de contacter Anne Hamel sur anne@compilatio.net ou au +33 (0)4 57 41 01 27.

Dossier de Presse :

Logos, photos, images et dossier de presse disponibles sur demande

www.compilatio.net/fr/presse/kitpresse

Crédit photos : Getty image pour Compilatio.net - 2011

compilatio.net
veille et détection de plagiat sur Internet



compilatio.net
retrouve les sources de vos documents

